

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



**Objet : Marché de maintenance d'exclusivité des licences du logiciel
"document unique"**

N° : VA_DEC2021_9

Service : Direction des systèmes d'information

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

décidons

De conclure le marché de maintenance d'exclusivité pour les licences de la solution « DUERP » - logiciel de gestion du document unique (préventions des risques professionnels) – avec la Société ALEA PREVENTION située à LOGNES (77185) pour un montant annuel de 3 238,20€ TTC

Imputation comptable : 2051 020 3300

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 15 janvier 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178011-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 janvier 2021